

3 AUTORITÉS QUI NOUS PROTÈGENT



56% DES FRANÇAIS SE SENTENT ENCORE MAL INFORMÉS SUR LA CYBERSÉCURITÉ

Sources : Odoxa 2020.

La sécurité de notre "vie numérique" ne dépend pas que de notre comportement. Il existe aussi des autorités chargées de nous protéger. En voici 3.



LA CNIL

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés est une autorité administrative indépendante chargée de faire respecter, notamment, le **RGPD***. Elle met également à disposition de nombreuses **ressources** et **informations pratiques** sur son site comme des **modèles de courrier** pour faire valoir mes droits.

CNIL.

www.cnil.fr

*Le RGPD : **Règlement Général de Protection des Données** encadre la collecte et le stockage de mes données personnelles. Grâce à lui, j'ai notamment le droit de m'opposer à la collecte de mes données, de les rectifier, récupérer ou encore de les effacer.

L'ANSSI

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information est l'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des **systèmes d'information** *. Elle s'occupe de la **prévention, protection, réaction, formation et labellisation de l'espace numérique** .



www.ssi.gouv.fr

*Un système d'information est un **ensemble de ressources** (personnels, logiciels, matériels...) organisé dans le but de **collecter, stocker, traiter et distribuer de l'information**. Par exemple : le système d'information d'une bibliothèque permet de savoir en tant réel quels sont les livres disponibles, l'endroit où ils sont rangés et de les réserver.

Attention de ne pas confondre système d'information et système informatique qui est la partie matérielle du système d'information.

L'ARCEP

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques des Postes et de la distribution de la Presse est une **autorité administrative indépendante** chargée de **réguler les réseaux** fixes (ADSL, fibre optique...) et mobiles (4G, 5G...), ainsi que de la presse et de la poste.



www.arcep.fr

L'ARCEP doit également garantir la **neutralité du net**, c'est-à-dire la libre circulation, sans discrimination, des contenus sur le web.

PRÊT.E À VOUS DÉFENDRE ?

POUR ALLER PLUS LOIN :

@cybergend

www.cybermalveillance.gouv.fr

@NUMERIQUE_ET_MOI